

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 05/09/2024

**Présents :** GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

**Absents excusés :** BRETIN Anthony,  
CHAUVIN Eric, donne pouvoir à TRESY Philippe,  
GIRARD Georges-François, donne pouvoir à MICHAUD Luc.

**Secrétaire de séance :** TRESY Philippe.

7 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

## 1 - Maintenance défibrillateur

En 2022, la commune a intégré le groupement de commande initié par la ComCom Bresse Haute Seille concernant le marché public "Maintenance des défibrillateurs", qui comprend une tranche ferme : maintenance des défibrillateurs existants et changement des consommables. L'engagement de ce marché arrive à terme cette année 2024.

A l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal décide de valider la convention qui permettra à la Commission d'Analyse des Offres de la CCBHS de se réunir pour sélectionner le futur prestataire.

## 2 - Prévoyance salariale

Après avoir informé ses salariés des nouvelles dispositions obligeant la commune à mettre en place - et en financer une part minimum obligatoire des cotisations - un contrat d'assurance Prévoyance Santé, il s'avère qu'aucun d'entre eux ne souhaite souscrire à cette protection prévoyance supplémentaire.

La commune doit cependant statuer sur les conditions de sa participation financière lorsque cette prévoyance sera sollicitée.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de sa participation financière à hauteur du minimum obligatoire, soit 7 € par mois et par salarié..

## 3 - Questions diverses

### VILLAGE

**Carte Avantages Jeunes**, leur retrait peut se faire en Mairie samedi 14/09 de 10 h à 12 h, ou aux horaires d'ouverture au public avant le 30/09.

Rappel : toute carte non récupérée après le 30/09 verra son titulaire perdre le bénéfice de sa gratuité l'année prochaine.

### TRAVAUX

**Enfouissement des réseaux aériens**, le début des travaux est programmé au 16/09 par la société SPIE, rue de la Forge et chemin de Rosnay. Un arrêté de circulation sera pris au droit du chantier au fil de son avancement, et les habitants seront tenus informés des emplacements de dépôt des bacs de collecte des ordures ménagères pour que cette dernière reste efficace pendant la durée des travaux.

**Eboulement chemin d'accès à la chapelle**, quelques pierres de soutènement se sont éboulées, rendant plus fragile le chemin. Les gravats ont été évacués, mais un renforcement du talutage va s'avérer nécessaire.

### MAIRIE

**Régularisation voirie à Rosnay**, l'acte notarié de la nouvelle distribution parcellaire a été signé le vendredi 6 août, fixant le tracé de la voirie publique devant les habitations du quartier "chez les Remondys". La commission Voirie de la ComCom va être sollicitée pour mettre au programme 2025 la réhabilitation de la chaussée.

**Défense Incendie à Rosnay**, ce même vendredi 6 août, la commune est devenue propriétaire par acte notarié de la parcelle cadastrée AC 5, sur laquelle est prévue l'implantation d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>. Les frais de raccordement au réseau du Syndicat des Eaux de L'Heute La Roche, actuellement géré par SUEZ, s'élèvent à 1.900 €, et les devis de réalisation de cette réserve sont en cours d'établissement.

Des demandes de subventions seront déposées à la Préfecture et au Département.

**Déploiement fibre optique**, la carte interactive de l'état d'avancement <https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-JURA> indique la faisabilité technique du raccordement, qui doit être vérifiée chez l'opérateur - fournisseur d'accès internet choisi.

A noter cependant en "prochainement disponible" la rue du Quart d'Amont et la rue des Fontaines.

L'avancement est actuellement stoppé rue de la Forge et chemin de Rosnay, en attente de la réalisation de l'enfouissement.

Concernant le lotissement Trangle-Loup, le Verger Baron, la fin de la rue de la Combe, et la rue Saint-Vernier, les études n'ont pas pu être terminées car certains administrés ont tardé à répondre aux sollicitations d'implantation.

Un détail des points de blocage a été demandé, il sera communiqué aux habitants.

**Taxe Foncière**, pour rappel, son taux communal n'a pas été révisé. L'augmentation conséquente du montant de cette taxe, constatée par chacun, particulièrement sur le bâti, est le résultat de la révision de la valeur locative (niveau de loyer annuel théorique de la propriété concernée). C'est l'une des bases servant au calcul de la Taxe Foncière, et sa révision est décidée par les services de l'Etat (Finances Publiques).

## STRUCTURES EXTERIEURES

**SYDOM rapport 2023**, le rapport annuel est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, et est consultable en ligne [https://wp.letri.com/wp-content/uploads/2024/08/SYDOM\\_RA\\_2023\\_p\\_par\\_p\\_jpg\\_Bdef.pdf](https://wp.letri.com/wp-content/uploads/2024/08/SYDOM_RA_2023_p_par_p_jpg_Bdef.pdf)

**Rapport de la CLECT**, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées fixe la participation de la commune de Lavigny à 44.734 € pour l'année 2024. Toutes les communes composant la ComCom Bresse Haute Seille sont tenues de délibérer pour approuver le traitement des attributions de compensation de l'ensemble des voiries, et également acter qu'un total de 2,3 km de voirie sont déclassés d'intérêt communautaire sur les communes de Larnaud, Saint-Lamain et Vers-sous-Sellières.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 03 octobre 2024 à 20 heures.  
L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 05.  
Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 11/09/2024  
Le Maire, Luc MICHAUD.

